

Réglementation d'arrosage

Nouveau règlement depuis le 19 mai 2022

Vous trouverez dans cette brochure un résumé des normes applicables en matière d'utilisation de l'eau.

Pour plus de détails, vous êtes invités à consulter le règlement complet disponible à l'adresse : lepiphanie.ca/reglements-municipaux

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'hôtel de ville par téléphone au 450 588-5515





Arrosage de pelouse et végétaux

Numéro civique
PAIR
Arrosage
JOURS PAIRS

Numéro civique

IMPAIR
Arrosage

JOURS IMPAIRS

Heures d'arrosage autorisées 20 à 23 HEURES

L'ARROSAGE DES PELOUSES EST INTERDIT LES SAMEDIS, DIMANCHES ET LES JOURS FÉRIÉS

Arrosage de la végétation

L'arrosage MANUEL d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière ou d'une plate-bande est permis en tout temps.

*L'arrosage manuel désigne l'arrosage avec un boyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main ou avec un récipient.